

Calais, le 24 juin 2008

*A l'attention des organisateurs de Rallyes*

La FFSA a établi en février dernier un « classement » des véhicules pour effectuer les ordres de départ.

La modification du règlement a été effectuée sur le France Auto avec application immédiate.

Pour voir les modifications sur Internet faire :

- 🔗 [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org)
- 🔗 espace licenciés
- 🔗 Sur la colonne de gauche REGLEMENTS, clique sur Rallye
- 🔗 Clique sur le Règlement standard Rallye 2008 MAJ 21/02/08  
Aller sur l'Article 3.3.2  
⇒ Toutes les modifications sont en rouge